

MAISON SECOURS AUX FEMMES

Description du poste

Intervenante auprès des femmes

34heures / semaine du mardi au vendredi 2 jours et 2 soirs

Volet Anglophone

Maison secours aux femmes, organisme sans but lucratif a pour mandat d'héberger et d'aider les femmes et leurs enfants victimes de violence conjugale. Afin de concrétiser cette action, Maison secours aux femmes compte parmi son équipe des intervenantes auprès des femmes. Ce poste est à temps plein sur une base de 34 heures par semaine, La travailleuse travaille également les jours fériés en rotation avec les autres intervenantes.

Exigences du poste :

- Formation collégiale ou universitaire en travail social, sexologie, psychologie, criminologie, sciences humaines ou disciplines connexes ;
- Doit être parfaitement bilingue - anglais et français et parler une autre langue constitue un atout
- expérience de travail ou de bénévolat en milieu communautaire ;
- connaissance de la problématique de la violence conjugale, de l'intervention féministe et des ressources spécialisées en violence faite aux femmes ;
- expérience de travail d'au moins un an en relation d'aide et suivi de dossiers, préférablement auprès des femmes victimes de violence conjugale ;
- capacité d'écoute et d'observation, empathie et sensibilité face à la diversité interculturelle ;
- professionnalisme et responsabilité face à des situations de crise ou de conflits ;
- avoir une capacité de travail d'équipe : autonomie, initiative et sens de l'organisation, capacité de planifier et partager le travail avec les autres intervenantes et les résidentes;
- dynamisme, motivation et ponctualité, responsabilité, disponibilité et flexibilité au niveau de l'horaire, équilibre personnel;

Sous la supervision de la directrice générale, l'intervenante auprès des femmes doit accomplir les tâches suivantes :

1. Intervention auprès des femmes hébergées

- Effectuer l'accueil, l'évaluation, l'admission et l'installation des nouvelles résidentes ;
- assurer un suivi structuré auprès des femmes hébergées pour lesquelles elle a la responsabilité des dossiers ;
- assurer un suivi structuré au moyen de consultations individuelles et d'un plan individuel (GEPI, évaluation, plan d'intervention) qu'elle élabore, une relation d'aide, d'écoute et de support adaptée à la situation de chaque femme hébergée; selon les ressources et les besoins, adapte l'approche aux autres problématiques présentes : santé mentale, toxicomanie, immigration, sans ressources financières etc.; suit l'évolution et collige les informations au dossier et/ou cahier de bord; fait la mise à jour du dossier; le moment venu, prépare le départ;
- assurer la permanence téléphonique, répondre aux demandes d'informations et de références, offrir des consultations téléphoniques ;
- assurer une présence informelle auprès des femmes, faire de l'écoute active et de l'intervention ponctuelle et « de cuisine » ;

- informer les résidentes de leurs droits et orienter ou référer vers des ressources pouvant les aider; au besoin les appuyer pour compléter des formulaires ou demandes diverses ;
- préparer, accompagner et agir à titre d'interprète au besoin (cour, police, aide juridique, avocate, aide sociale, CLSC, etc.), faire appel à des interprètes si nécessaire ;
- collaborer avec les intervenantes mère-enfants et assurer, au besoin, le gardiennage ;
- voir au bon fonctionnement quotidien de la maison : respect du Code de Vie des résidentes (en annexe Code de vie des résidentes) ;
- aviser la directrice de toutes insatisfactions ou plaintes émises par les femmes hébergées.

2. Intervention de groupe

- Élaborer et animer des activités de groupe sur des thématiques telles que (victimisation, cycle de la violence, estime de soi, logement, etc.) afin de favoriser l'échange et la vie de groupe; organiser et animer des activités spéciales (sociales ou récréatives) pour les femmes hébergées ;
- participer et/ou co-animer les rencontres de vie communautaire en rotation avec ses collègues.

3. Suivi post-hébergement et consultations externes

- Préparer et assurer le suivi offert en post-hébergement (consultations individuelles, appels, accompagnements au besoin...) ;
- faire des consultations externes sur place, selon les besoins ;
- colliger les informations au dossier (démarches et interventions) ;
- préparer et soumettre les rapports statistiques sur les services offerts (post-hébergement, consultations externes, etc.).

4. Formation et réunions

- Participer activement aux diverses réunions inhérentes au bon fonctionnement de l'organisme.
- participer aux formations ponctuelles et selon les ressources, à des congrès ou colloques offerts par d'autres organismes ;
- collaborer à l'accueil et la formation des nouvelles intervenantes, stagiaires ou bénévoles et assure la supervision s'il y a lieu ;
- être à l'affût de nouvelles connaissances et savoir faire en vue de parfaire en intervention auprès des femmes et faire de la sensibilisation à l'occasion.

5. Promotion

- Rencontrer des étudiantes pour faire connaître les services de l'organisme et la problématique de la violence conjugale ;
- participer aux événements spéciaux organisés par l'organisme.

6. Logistique

- participer à la réception, distribution et rangement des dons et de l'aide alimentaire ;
- assurer le bon fonctionnement de la maison en veillant à la propreté et la sécurité, faire et veiller à l'entretien du bureau des intervenantes, participer à la tournée des travailleuses et à des corvées d'entretien et aux achats.

7. Administration

- assurer la représentation de l'équipe des travailleuses au conseil d'administration, selon les modalités établies par la maison ; participer à des comités conjoints avec les membres élues du conseil d'administration.
- Effectuer toutes autres tâches connexes liées à la nature du poste ou demandées par la directrice.

Conditions et avantages sociaux

Conditions de travail

- Poste permanent, à raison de 34 heures par semaine;
- Salaire débutant à 27.56\$
- Régime de retraite avec une cotisation très généreuse de l'employeur;
- Assurance collective dont la prime est assumée aux deux tiers par l'employeur;
- Banque de congés de maladie, de congés personnels ou familiaux, ainsi que de nombreux jours fériés chaque année;
- Trois semaines de vacances après un an de service;
- Horaire flexible.